N° 243 — CXXIX^me^ Année — Un numéro : 5 centimes — Lundi 15 Octobre 1894

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

ET DU

VIGNOBLE NEUCHATELOIS

RÉSUMÉ DES NOUVELLES

Journal d'annonces paraissant tous les jours, excepté le Dimanche

BUREAUX : 3, Temple-Neuf, 3

Les lettres non affranchies ou anonymes ne sont pas acceptées. On s'abonne à toute époque.

RÉDACTION : 3, Temple-Neuf, 3

Les annonces reçues avant 4 heures du soir, paraissent dans le numéro du lendemain.

ABONNEMENTS

	1 AN	6 MOIS	3 MOIS
La Feuille prise au bureau	fr. 6 —	fr. 3 20	fr. 1 80
» rendue franco par la porteuse	8 —	4 20	2 30
» » » la poste	9 —	4 70	2 60
Union postale, par 1 numéro	25 —	13 —	6 75
» par 2 numéros	20 —	10 50	5 50

Abonnement pris aux bureaux de poste, 10 centimes en sus. — L'envoi du journal ne cesse qu'au refus de l'abonné. — Changement d'adresse : 50 centimes.

CHEMINS DE FER

DÉPARTS POUR		ARRIVÉES DE
5 10 | 7 55 | 8 30 | 10 15 | 11 18 | 2 15 | 4 15 | 5 30 | 8 12	BIENNE	7 40 | 10 50 | 11 50 | 1 35 | 4 30 | 5 45 | 8 05 | 8 45 | 9 35 | 11 15
7 50 | 11 55 | 1 55 | 5 05 | 8 20 | 9 48	LAUSANNE	8 02 | 10 10 | 11 02 | 1 45 | 4 08 | 8 — | 11 12
8 23 | 12 10 | 2 — | 5 53 | 8 52	PONTARLIER	7 50 | 9 56 | 4 — | 7 30 | 11 05
8 12 | 10 23 | 12 33 | 2 01 | 4 34 | 4 34 | 8 25	LOCLE	7 36 | 11 13 | 1 34 | 2 32 | 4 10 | 7 42 | 9 36

Bateaux à vapeur

Départs pour		Arrivées de
8 40 | 4 50	MORAT	8 15 | 4 20
Mercredi 8 40 | 4 30	ESTAVAYER	8 30 | Mercredi 3 30

Régional Neuchâtel-Cortaillod-Boudry

Départ	7 54	10 22	12 11	1 55	4 21	6 07	8 20	10 10
Arriv.	7 47	9 55	12 08	1 52	3 54	6 04	7 53	10 06
Le dim. Dép.	1 40	8 22	5 47	Arr.	8 13	5 35	7 25	

ANNONCES

Cantonales		Non Cantonales	
De 1 à 3 lignes	0 50	De la Suisse . . . la ligne	0 15
» 4 à 5 »	0 65	D'origine étrangère »	0 20
» 6 à 7 »	0 75	Réclames . . . la ligne	0 30
» 8 lignes et au-delà, la ligne	0 10	Avis mortuaires, minimum	2 —
Répétition	0 08	Avis tardif, 20 c. la ligne (minim. 1 fr.)	

Lettres noires, 5 ct. la ligne de surcharge. — Encadrements depuis 50 ct.

Bureau des annonces :

HAASENSTEIN & VOGLER, Temple-Neuf n° 3, NEUCHATEL

3, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

IMPRIMERIE
H. WOLFRATH & Cie
éditeurs de la *Feuille d'Avis*

LIVRAISON A BREF DÉLAI DE
FACTURES
DE TOUS FORMATS
EN-TÊTES DE LETTRES
Memorandums
Travail soigné. Prix modérés
TÉLÉPHONE

Bulletin météorologique — OCTOBRE

Les *observations se font à 7 h., 1 h. et 9 h.*

OBSERVATOIRE DE NEUCHATEL

JOURS	Tempr. en degrés cent. MOYENNE	MINIMUM	MAXIMUM	Baromètre MOYENNE	Eau tombée	Vent domin. DIR.	FORCE	ÉTAT DU CIEL
13	8.2	6.9	9.1	722.7		NE	faibl.	couv
14	10.7	6.9	13.7	715.8	2.1	SO	moy.	nuag

Du 13. Brouillard sur Chaumont.

Du 14. Brouillard sur Chaumont le matin. Soleil perce par moments à partir de 11 h. Quelques gouttes de pluie pendant la soirée avec fort coup de vent d'O.

Hauteurs du Baromètre réduites à 0
suivant les données de l'Observatoire

Hauteur moyenne pour Neuchâtel 719^mm^,6

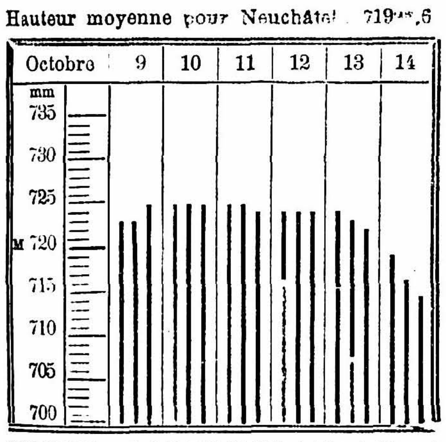

STATION DE CHAUMONT (altit. 1128 m.)

12	5 6	4.2	13.5	669.8		NE	moy	brum.

Brouillard épais sur le sol jusqu'à 3 h. après midi. Ciel clair vers le soir. Soleil par moments.

NIVEAU DU LAC :

Du 14 octobre (7 h. du m.)	429 m. 390
Du 15 »	429 m. 390

PUBLICATIONS COMMUNALES

COMMUNE DE NEUCHATEL

AVIS

La Direction de Police — d'accord avec l'autorité scolaire — interdit d'une manière absolue aux enfants qui se masquent pendant l'époque des vendanges d'entrer dans les établissements publics et de circuler dans les rues après 9 heures du soir.

Tous les délinquants seront poursuivis à la pénalité prévue à l'art. 442, § 4 du Code pénal.

En outre, MM. les chefs d'établissements publics sont rendus attentifs aux dispositions pénales renfermées à l'art. 28 § 4 du règlement sur la police des auberges et débits de boissons.

Neuchâtel, le 12 octobre 1894.

(H. 464 N.) DIRECTION DE POLICE.

COMMUNE DE PESEUX

BAN DES VENDANGES

La levée du ban des vendanges a été fixée par les propriétaires de vignes de la circonscription communale de Peseux, au mardi 16 courant. (H. 445 N.)

Direction de Police.

Commune de Corcelles-Cormondrèche

La levée du ban des vendanges a été fixée par les propriétaires de vignes au **lundi 15 octobre courant.** 460

Conseil communal.

IMMEUBLES A VENDRE

Vente aux enchères publiques

APRÈS FAILLITE

Loi sur la poursuite, art. 257 et suivants

L'offre faite au premier essai de vente des immeubles dépendant de la masse en faillite de Francisque Marro, négociant, à Neuchâtel, n'ayant pas atteint le prix d'estimation, l'Office des faillites de Neuchâtel réexposera en vente aux enchères publiques, le **samedi 17 novembre 1894, à 9 heures du matin, dans la salle du Tribunal, à l'Hôtel de Ville de Neuchâtel,** les immeubles suivants, situés dans la ville de Neuchâtel et désignés comme suit au cadastre de cette localité :

1° **Art. 1245,** pl. f° 3, n° 211, **rue Fleury,** cour de 12 mètres carrés.

2° **Art. 966,** pl. f° 3, n° 212, **rue Fleury,** logements de 17 mètres carrés.

3° **Art. 1246,** pl. f° 3, n° 210, **rue Fleury,** allées, remises et logements de 24 mètres.

De ces deux derniers immeubles la part du failli seule sera mise en vente.

Les immeubles ci-dessus sont assurés pour fr. 9000.

Pour tous renseignements, pour visiter l'immeuble et prendre connaissance des conditions de vente et du cahier des charges, s'adresser à l'administrateur de la faillite, le citoyen Emile Bonjour, notaire à Neuchâtel, faubourg du Lac. Un exemplaire du cahier des charges est également déposé à l'Office des faillites, Hôtel Communal.

Donné pour être publié dans les n^os^ des 15, 29 octobre et 15 novembre de la *Feuille d'avis de Neuchâtel.*

Neuchâtel, le 13 octobre 1894.

Office des faillites de Neuchâtel :
Le Préposé,
Ch.-Eug. TISSOT. 477

ANNONCES DE VENTE

Commune de la Chaux-de-Fonds

AVIS

AUX

Vignerons et Agriculteurs

La Commune de la Chaux-de-Fonds offre aux vignerons et agriculteurs du sang desséché pour engrais, provenant de ses abattoirs, à 25 fr. les 100 kilos.

Adresser les commandes au Bureau communal. (Hc. 6037 C.)

Conseil communal.

Tous les mardi, jeudi et samedi
dès 11 1/2 heures 475

Petits Pâtés chauds
à 1 fr. LA DOUZAINE
Pâtisserie Glukher-Gaberel
ALBERT HAFNER, successeur

LOUIS KURZ
5, Rue Saint-Honoré, 5, NEUCHATEL

MAGASIN DE
PIANOS, HARMONIUMS
ET AUTRES
INSTRUMENTS DE MUSIQUE
BOIS, CUIVRE, etc.

Grand choix de **pianos** des fabriques Bechstein, Bord, Nagel, Pfaffe, Schiedmayer, C. Rordorf, Huni & Rordorf, succ^rs^ de Trost (seul représentant), etc., etc.

Dépôt d'**harmoniums** de la fabrique Schiedmayer, à Stuttgart.

ECHANGE — LOCATION — GARANTIE
Pianos d'occasion.
Superbe collection de Violons et Violoncelles anciens.
Cordes harmoniques.
FOURNITURES — RÉPARATIONS
MUSIQUE
sur commande, à prix réduit.

MANTEAUX IMPERMÉABLES

Pour faire de la place à la **grande** quantité de fourrure, je liquiderai avec un

FORT RABAIS

tous les **MANTEAUX** en **caoutchouc anglais,** d'une **excellente qualité garantie,** en laine et en soie, pour messieurs, dames et jeunes filles. (H. 407 N.)

AU MAGASIN
A. SCHMID-LINIGER
12, Rue de l'Hôpital, 12

AU MAGASIN
A LA VILLE DE NEUCHATEL
(Maison Alfr. GYGER)
Magasin provisoire rue du Temple-Neuf 6
NEUCHATEL

OUVERTURE DE LA SAISON
d'AUTOMNE & d'HIVER

Mise en vente de toutes les Nouveautés et Articles classiques pour la saison d'hiver.

10,000 collections d'échantillons assortis sont à disposition de mes honorables clients. Envoi franco par retour.

La vente se fait uniquement au comptant. Envoi franco contre remboursement.

Flanelles américaines impr., 75 cm., à 85, 75, 65 et (val. —.80 à 1.25). **—.58**
Flanelles américaines impr., 120 cm., dessins nouveaux, à 1.85, 1.45 et **1.25**
Flanelles coton rayée et □ pour chemises, bon teint, à 85, 75, 70, 65, 55 et **—.35**
Flanelles peluche pure laine, toutes couleurs, à 2.25, 1.85, 1.45, 1.15, —.95 et **—.75**

Caleçons pour hommes, depuis **—.75 à 5.80.**
Camisoles pour hommes, depuis **—.95 à 4.80.**
Chemises système Jæger, depuis **1.65 à 5.50.**
Caleçons pour dames, depuis **1.25 à 5.80.**
Camisoles pour dames, depuis **—.50 à 2.75.**
Châles russes riche choix, depuis **2.25 à 9.80.**

Tissus pour Robes Vu l'agrandissement de mes locaux n° 24, Temple-Neuf, l'assortiment de mes **Nouveautés** est déjà maintenant trois fois plus grand que jusqu'à présent.

Tissus pour robes mixtes, 100 cm., à 1.25, 1.10, 95, 85, 75 et **—.65**
Nouveautés pure laine, 100 et 120 cm., à 5.50, 2.90, 2.70, 2.50 jusqu'à **1.25**

Marchandises de première fraîcheur à des prix défiant toute concurrence.

DRAPS fabrication anglaise, etc., 1res marques, pure laine, 140 cm., décati, 12.80, 10.80, 9.80, 8.90, 7.80, 6.50, 5.80, 4.85, 3.90 et **2.45**
Milaine extra solide et drap de Berne, à 8.50, 7.80, 6.80, 5.50, 4.80, 3.75 et **2.95**

Demandez partout les échantillons, envoi franco par retour.

389 Se recommande,
Alfr. GYGER.

CACAO BENSDORP
AMSTERDAM (Hollande)
EN POUDRE PUR — QUALITÉ EXQUISE
VENTE OUVERT ET EN BOITES
à NEUCHATEL chez :
MM. A. ZIMMERMANN, rue des Epancheurs.
R. LUSCHER, faubourg de l'Hôpital.
H^ri^ GACOND, rue du Seyon.
PORRET-ECUYER, rue de l'Hôpital.
A. DUMONT-MATTHEY, Cassardes. (H. 4292 Z.)

BIJOUTERIE HORLOGERIE ORFÈVRERIE
Beau choix dans tous les genres
Ancienne Maison JEANJAQUET & Cie.
Fondée en 1833.
A. JOBIN
Successeur
Maison du Grand Hôtel du Lac
NEUCHATEL

LIBRAIRIE ATTINGER FRÈRES
NEUCHATEL

Henry Gréville, Fidèlka . . . 3.50
A. Bardoux, Guizot . . . . . 2.—
Almanach des bons conseils, 1895. . . . . 0.15

Calorifère inextinguible, de la fabrique Paul Reissmann, à vendre, à bon compte. S'adr. à Haasenstein & Vogler. 345

LUNETTERIE
HORLOGERIE
PERRET-PÉTER
9, Epancheurs, 9
NEUCHATEL
Bonne qualité — Prix modiques
RÉPARATIONS
FOURNITURES
OPTIQUE 52

Véritable choucroute de Strasbourg
en barils et au détail 188c.
SALAMIS DE BOLOGNE ET DE MILAN
AU MAGASIN F. GAUDARD
40, faubourg de l'Hôpital, 40

ZURICH : Diplôme de première classe pour qualité supérieure
Prospectus gratuit — Dans toutes les pharmacies.
EXTRAITS DE MALT DU Dr. WANDER
Extrait de malt chimiquement pur. Employé avec succès comme expectorant et antiglaireux dans les affections d. voies respiratoires. Ferrugineux. Très efficace contre la faiblesse, l'anémie, la chlorose, le manque d'appétit, etc. — Au quinquina. Tonique par excellence, fébrifuge, régénérateur des forces du système nerveux. Vermifuge. D'une absolue efficacité.
Contre la Coqueluche. Guérison presque toujours certaine. — Au phosphate de chaux. Excellente préparation contre le rachitisme, la faiblesse et mollesse chez les enfants. — Extrait de malt avec pepsine et diastase. Stimule l'appétit et facilite la digest. — Sucre de malt et bonbons de malt. Précieux contre la toux, l'enrouement, l. glaires.
Dans toutes les pharmacies. — Prospectus gratuit
ZURICH : Diplôme de première classe pour qualité supérieure

Manufacture et commerce de
PIANOS
Grand et beau choix pour la vente et la location. 62
Le plus grand Magasin du Canton
rue Pourtalès n°s 9 & 11, 1er étage.
PRIX MODÉRÉS. — FACILITÉS DE PAIEMENT.
Se recommande,
HUGO-E. JACOBI
NEUCHATEL

A VENDRE 2 CHEVAUX
Hôtel du Vaisseau, de 9 à 11 heures. 156

BAZAR NEUCHATELOIS

Place de l'Hôtel-de-Ville

Je préviens mes connaissances, ainsi que le public en général, que j'ai ajouté à mon commerce les articles suivants, dans les bonnes qualités :

Châles de laine. — Écharpes. — Jupons. — Bas et Chaussettes. Camisoles de laine.

347 **Tabliers de ménage et fantaisie. — Bérets.**

Fritz VERDAN.

NOUVEAUTÉS POUR ROBES

en lainages, soieries, velours des genres courants aux plus riches, pour toilettes de promenade, soirée, cérémonie et maison. — **Echantillons et envoi franco.**

J. SPŒRRI, ZURICH

(H. 4261 Z.)

Maison Félix ULLMANN Fils & Cie

Les quelques anciennes Confections pour dames qui restent en magasin, **valant de 10 à 40 fr.**, seront vendues aux **prix uniques de 4 et 7 fr.** 480

VIN de VIAL

Dépôt à Neuchâtel chez M. BOURGEOIS, pharmacien.

TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT

Le TONIQUE le plus énergique pour Convalescents, Vieillards, Femmes, Enfants débiles et toutes personnes délicates

Au QUINA SUC DE VIANDE PHOSPHATE de CHAUX

Composé des substances indispensables à la formation de la chair musculaire et des Systèmes nerveux et osseux.

Le **VIN de VIAL** est l'association des médicaments les plus actifs pour combattre : **Anémie, Chlorose, Phthisie, Dyspepsie, Gastrites, Age critique, l'Etiolement, Convalescences,** etc. En un mot, tous ces états de langueur, d'amaigrissement, d'épuisement nerveux auxquels les tempéraments sont de nos jours prédisposés.

LYON — Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14 — LYON

CHAPELLERIE ROBERT GARCIN

Rue du Seyon 14 bis et Grand'Rue 1

Grand assortiment de **chapeaux de soie** et **chapeaux de feutre** dernière nouveauté, depuis l'article ordinaire au plus fin, **casquettes, bonnets d'hiver, bonnets de fourrure,** véritables **bérets basques** dans toutes les dimensions.

Prix défiant toute concurrence. 230

EMULSION

d'huile de foie de morue

aux hypophosphites de chaux et de soude, **perfectionnée.**

Cette émulsion, plus riche en huile que tous les produits de ce genre, est par le fait plus nutritive et possède, sous la forme la plus assimilable et la plus agréable au goût, toutes les propriétés de ses composés. Flacons de 1 fr., 1 fr. 50 et 2 fr. 20. 344

Pharmacie JORDAN.

PORCS GRAS

François Egli informe les bouchers et charcutiers qu'il aura, chaque lundi, un beau choix de **porcs gras.** Les personnes qui en désirent peuvent adresser leurs commandes quelques jours à l'avance à son domicile, Ecluse 33, Neuchâtel. 69

Acide tartrique

à très bas prix.

ESPÈCES POUR VIN ABSINTHÉ

A. DARDEL, Seyon 4

AUVERNIER

Le magasin du soussigné est toujours bien assorti en denrées alimentaires de 1er choix, à prix raisonnables. — Vins. — Champagne. — Fromages. — Cafés. — Conserves de France et de Saxon. — Thé. — Bougies. — Bouchons. — Suif de cave. — Soufre de cave. — Cigares et cigarettes de MM. Vautier & Cie, à Grandson. — Viandes fumées et salées de la Brévine. — Salami et Mortadelles, etc., etc. — Viande de Chicago, langues, etc.

H.-L. OTZ Fils.

L.-F. Lambelet & Cie

17, FAUBOURG de l'HOPITAL, 17

à NEUCHATEL

Houille et Coke

pour chauffage domestique

Houille, purgé de menu Ste-Elisabeth.
Houille, grosse braisette lavée.
Houille, morceaux de Saarbrück.
Anthracite belge, 1re qualité.
Briquettes de lignite.
Briquettes perforées.
Petit coke lavé, de Blanzy. (H. 95 N.)

Prompte livraison à domicile.

TÉLÉPHONE

BOUGIES

Chaque bougie est marquée "EDELWEISS,,

EDELWEISS

BOIS BUCHÉ

Tourbe. — Briquettes B.

ANTHRACITE, HOUILLE & COKE

Charbon foyard et Natron.

Au chantier PRÊTRE, gare

Magasin rue Saint-Maurice 11

Même maison à la Chaux-de-Fonds.

— TÉLÉPHONE —

Vente de meubles

A vendre de gré à gré : 1 dressoir, 1 table à coulisse, 1 servante, 1 guéridon, 1 étagère, 1 décrottoir, 1 porte-habits, 1 aiguière, 1 machine à lessive, 1 machine à coudre, 1 fer à charbon, etc. S'adr., de lundi à mercredi 17 courant à M. B. Frey-Godet, rue du Môle 3. 458

On offre à vendre 359

DEUX LÈGRES

en bon état, l'un de 1200 pots, l'autre de 1800. Adresser demande case no 7.

ON DEMANDE A ACHETER

On demande à acheter d'occasion **un lit** à deux personnes, en bois dur. S'adresser à M. Jean Brunner, à la Prise 3, Vauseyon. 180c.

APPARTEMENTS A LOUER

A louer, pour St-Jean 1895, plusieurs appartements très soignés, de 3, 5 et 6 pièces. S'adr. à la Société Technique. 338

Cormondrèche

A louer de suite, à Cormondrèche, un logement de 2 chambres, cuisine, dépendances, eau sur l'évier et jardin. Prix : 240 fr. S'adr. au no 8. (H. 382 N.)

A louer, pour Noël, un bel appartement de 4 pièces et dépendances, situé au quartier de l'Est. S'adr. en l'Etude de MM. Borel & Cartier, rue du Môle 6. 442

A une petite famille honorable, **un joli appartement** de 2 ou 3 pièces avec dépendances, à 20 minutes de la Gare. Charmante situation. — S'adresser Fahys 31, Neuchâtel. (Hc. 115 N.)

CHAMBRES A LOUER

A louer une belle chambre à coucher, avec salon, pour dame ou monsieur, avec pension. S'adr. Vieux-Châtel 6. 250

A louer une belle chambre à coucher, avec salon, pour dame ou monsieur, avec pension. S'adr. Vieux-Châtel 6. 250

Jolie chambre meublée, indépendante. Bercles 3, 3me étage. 91c

Jolies chambres meublées

PENSION SOIGNÉE

CHEZ 377

Mme KÆCH-BOLOMEY

Rue des Beaux-Arts 9.

Belle chambre bien meublée à louer pour un ou deux messieurs rangés, sans pension, près de l'Académie. Le bureau Haasenstein & Vogler indiquera. 190c.

Chambre meublée, à étudiant ou jeune homme de bureau. Orangerie 6, au 2me.

Pour tout de suite, place pour un coucheur rangé, rue de la Treille 4, 3me. 124c

Jolie et grande chambre bien meublée, pour un ou deux messieurs. S'adresser rue Pourtalès 10, 3me étage. 381

Dès le 1er octobre, chambres vacantes, avec pension, rue Pourtalès 1, rez-de-chaussée. 249

LOCATIONS DIVERSES

On demande à louer un petit magasin ou cave dans une rue bien fréquentée. S'adr. à Haasenstein et Vogler. 208

Hôtel à louer

La **Commune des Geneveys-sur-Coffrane** offre à louer, pour le 23 avril 1895, l'**Hôtel de Commune.** Pour prendre connaissance de l'établissement et des conditions, s'adresser au Président du Conseil communal. La remise à bail aura lieu le **lundi 22 octobre 1894,** à **1 heure du soir,** dans la salle communale, où les amateurs sont invités à se rencontrer.

Geneveys-sur-Coffrane, le 8 octobre 1894. (H. 405 N.)

Conseil Communal.

ON DEMANDE A LOUER

On demande à louer, au plus tôt, en ville, deux chambres, si possible non-meublées et contiguës. S'adresser sous chiffre S. W., poste restante, Neuchâtel. 153c.

152c. On demande à louer, en ville, une grande salle ou salon, si possible avec piano, pour 2 ou 3 heures par semaine. Le bureau Haasenstein & Vogler indiquera.

OFFRES DE SERVICES

Une jeune fille, bien recommandée, cherche une place comme remplaçante femme de chambre, pour un mois. S'adresser à Mme Favarger, rue de l'Orangerie 4. (Hc. 179 N.)

UNE JEUNE FILLE

de 20 ans, ayant déjà servi dans une maison particulière et dans un restaurant, connaissant les deux langues, **désire place** dans une bonne maison, pour faire les **travaux du ménage** ou **comme femme de chambre.** — Offres sous chiffres Lc. 4557 Y. à **Haasenstein & Vogler, Berne.**

UNE JEUNE FILLE

cherche, pour se perfectionner dans la langue française, **une place** dans une bonne famille, pour aider la maîtresse de maison. On préférerait bon traitement à bon salaire. S'adresser **Restaurant des Trois-Couronnes, Sion.** (H. 324 S.)

DEMANDES DE DOMESTIQUES

On demande, pour le 27 octobre, deux jeunes filles, une pour aider dans un ménage, l'autre sachant faire un ménage ordinaire. S'adr. chez M. G. Hubschmid, à Boudry. 440

OFFRES & DEMANDES D'EMPLOI

Un jeune sellier et tapissier

désire place stable, où il pourrait apprendre le français. Offres sous chiffres A. K. 150 à Haasenstein & Vogler, à Bienne. (B. 1505 Y.)

Concours

L'Administration du Pénitencier demande un porteur de bois, pour livrer, au domicile de ses clients, les commandes de bois qui lui sont faites. S'adresser, jusqu'au 13 courant, au soussigné.

Neuchâtel, le 5 octobre 1894.

Le Directeur-Econome du Pénitencier,

ALCIDE SOGUEL. 346

ATTENTION

Un jeune homme, travailleur et ayant reçu une bonne instruction, désire, pour se perfectionner dans la langue française, trouver une place d'emballeur, magasinier ou portier, où il recevrait un petit salaire. S'adresser à Ad. Hegi, adjoint, Tschugg (Erlach). 476

Une demoiselle sachant les deux langues, cherche place dans un magasin. — S'adresser rue St-Maurice 8, 3me étage. 144c.

APPRENTISSAGES

On demande, pour tout de suite, une assujettie tailleuse. S'adr. à Mme Porret-Pascalin, tailleuse, à Bôle. 471

AVIS DIVERS

Une demoiselle désire trouver quelques élèves pour des leçons de violon. S'adresser Villa Surville, Parcs 13. 185c.

THÉATRE DE NEUCHATEL

MARDI 16 OCTOBRE 1894

à 8 h. du soir 171

Spectacle de choix

Le plus grand succès du Théâtre du Gymnase

Le Maître de Forges

pièce en cinq actes de Georges OHNET.

SOCIÉTÉ CHORALE

23me ANNÉE

La reprise des répétitions ayant été fixée à **mercredi 24 octobre courant,** le Comité invite d'une manière pressante les amateurs, dames et messieurs, qui s'intéressent au chant mixte et à la grande musique, à se faire recevoir membres de la Société.

Le **Requiem,** de **Mozart,**

La **Cantate no 257** (Edition Breitkopf), de **Bach,**

seront mis à l'étude pour le concert de janvier prochain.

Les répétitions ont lieu le mercredi, à 8 heures, dans la Salle circulaire.

Prière de s'inscrire jusqu'au 23 courant, chez M. **Jules Hotz, au Magasin du Printemps,** ou chez les autres membres du Comité. 473

Le Comité.

Une personne de confiance **prendrait un petit enfant** en pension; soins affectueux. S'adresser sous chiffre R. 1220 T., poste restante, Saint-Blaise. 334

COURS DE DANSE et de BONNE TENUE

Les cours de M. **Edvard AUDETAT,** prof., s'ouvriront prochainement. 474

Cours pour demoiselles, messieurs, enfants.

Pour inscriptions et renseignements, s'adresser à la librairie **Bickel-Henriod.**

Leçons de sculpture

SUR BOIS, AU COUTEAU

Procédé simple, permettant de décorer le bois en ornements de tous styles, armoiries, monogrammes, fleurs, etc.

S'adresser à M. Louis Besançon-Matile, Sablons 8 *a.* 142

29 Feuilleton de la Feuille d'Avis de Neuchâtel

PERDUE

PAR

HENRY GRÉVILLE

On a beau venir de province pour hériter, le mot « mort » vous glace toujours.

Après une seconde d'hésitation, elle entra dans la chambre de la défunte, s'approcha du pied du lit où gisait sa parente, esquissa un signe de croix et joignit les mains. Ses lèvres s'agitaient, marmottaient la formule d'une prière, mais ses yeux fouillaient dans les moindres recoins de l'appartement.

Quand elle pensa avoir suffisamment accordé à la décence, elle fit un autre signe de croix, encore plus hâtif que le précédent, et se tournant vers la sœur de charité de l'air d'une personne qui n'a plus rien à se reprocher :

— Je suis madame Grenardon, dit-elle d'un ton imposant.

La sœur, jeune encore et peu au fait des habitudes de ceux qui viennent pour hériter, fit un petit geste moitié salut, moitié question. La dame continua :

— Le docteur m'a écrit hier ; je suis héritière des biens de ma cousine.

La sœur fit un second geste, mais cette fois ce n'était pas un salut. L'air pincé, la voix sèche, les mouvements impérieux de la nouvelle venue lui paraissaient peu convenables devant la dépouille à peine refroidie d'une femme qui avait su se faire aimer, au moins par l'orpheline qui l'avait assistée à l'heure douloureuse de la mort.

— Parlez plus bas, dit la religieuse, en mettant un doigt sur ses lèvres.

Madame Grenardon parut fort surprise de cette recommandation, mais elle n'avait plus rien à dire, de sorte qu'on ne peut pas savoir si elle sentit le besoin d'en tenir compte. Elle ôta son chapeau, qui laissa voir une assez laide chevelure grisonnante, le posa sur la commode, se défit de son châle qu'elle plia, mit par dessus son sac de maroquin, et apparut dans la splendeur d'une robe de mérinos noir, très propre, mais de cette apparence mesquine que les personnes d'un caractère ingrat ont le don de communiquer à leurs vêtements, même neufs, dès qu'ils les endossent.

— Savez-vous s'il y a d'autres héritiers ? reprit madame Grenardon après avoir lissé ses cheveux devant la glace.

La religieuse avait bonne envie de ne pas répondre ; cependant elle leva la tête et dit tranquillement :

— Je ne sais pas.

— Il doit y avoir un testament ? continua la cousine de province.

— Je ne sais pas, répondit la sœur de sa voix calme.

Madame Grenardon la regarda de travers, puis se rasséréna.

— C'est vrai, dit-elle, au fait, vous ne pouvez pas savoir... Y a-t-il quelque chose à manger dans la maison ?

— Je ne sais pas, lui fut-il répondu pour la troisième fois.

Du coup, madame Grenardon descendit l'escalier sans regarder derrière elle. La religieuse referma la porte par où elle venait de sortir, étouffa un soupir en pensant à Marcelle, dont la jeunesse et l'abandon lui parlaient au cœur, et se remit en prières auprès du lit funéraire.

Il y avait quelque chose à manger, paraît-il, car la visiteuse ne remonta pas. Dans une armoire de la cuisine elle avait trouvé du pain ; dans un buffet, des confitures ; sur une planche, un réchaud à esprit-de-vin, et du café moulu dans une boîte. Sans perdre le temps en regrets inutiles sur la mort imprévue de sa parente, elle se livra aux douceurs d'une petite goinfrerie.

Au moment où elle aspirait avec délices la dernière goutte de café restée au fond de la tasse, et qui était vraiment délicieuse, la clochette de la grille tinta bruyamment. Madame Grenardon s'approcha de la fenêtre et vit entrer dans le jardin, exactemment comme elle avait fait elle-même, un monsieur jeune encore et une vieille dame, correctement vêtus, qui paraissaient étrangers à la maison, car ils regardaient de tous côtés.

— Qu'est-ce que c'est que ceux-là ? se dit la bonne âme. Ils m'ont l'air d'arriver de Pontoise...

Elle était probablement très obligeante au fond, à moins que ce ne fût la curiosité qui la poussât, car elle eut la bonté de sortir de la maison et de faire quelques pas dans le jardin à la rencontre des nouveaux venus.

— Que désire Madame ? dit-elle avec une politesse qui trahissait la petite marchande de province.

— Mademoiselle de Beaurenom ? dit le monsieur.

— C'est ici, répond madame Grenardon, soudain mise en méfiance, et quittant son air prévenant.

— Comment va-t-elle, cette chère Hermine ? demanda la vieille dame.

Madame Grenardon la regarda de travers, puis reporta ses yeux sur le monsieur, jeune encore, qui attendait sa réponse le chapeau à la main, le bras arrondi, comme un maître de danse.

— Elle est morte, répliqua la première arrivée. Est-ce que vous êtes aussi des parents ?

— Je suis sa tante à la mode de Bretagne du côté de son père, madame Permeny — et vous, Madame, peut-on vous demander...

— Je suis sa cousine, du côté de sa mère, répondit madame Grenardon d'un ton sec.

Les deux femmes échangèrent un regard assez semblable au choc du briquet sur la pierre à fusil. Le monsieur avait remis son chapeau sur la tête, il ouvrit la porte de la maison et s'effaça pour laisser passer sa mère ; mais avant que celle-ci eût pu franchir le seuil, l'autre femme, plus jeune et plus alerte, s'était déjà faufilée dans le corridor.

— Eh bien ! murmura la vieille dame, elle n'est pas polie...

Elle entra néanmoins et se trouva dans la salle à manger, devant les débris du repas.

— Il y a longtemps que vous êtes là ? demanda madame Permeny.

— Une heure, répondit la cousine d'un ton semblable à un coup de marteau qu'on recevrait sur les doigts.

La mère et le fils échangèrent un regard désolé.

— Si nous n'avions pas manqué le train, nous serions arrivés à neuf heures du matin, dit M. Permeny.

— Ça arrive quelquefois, fit remarquer madame Grenardon, qui ne les quittait pas des yeux.

Les nouveaux venus gardèrent le silence.

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de Lettres.

LOTERIE

au profit de la

RESTAURATION DU TEMPLE DE CORNAUX

Numéros sortis au tirage du 9 octobre 1894.

Numéros des Billets	Numéros des Lots	Numéros des Billets	Numéros des Lots	Numéros des Billets	Numéros des Lots	Numéros des Billets	Numéros des Lots	Numéros des Billets	Numéros des Lots	Numéros des Billets	Numéros des Lots	Numéros des Billets	Numéros des Lots	Numéros des Billets	Numéros des Lots
5	566	272	136	527	569	794	499	984	454	1200	406	1411	551	1654	344
20	532	278	593	528	154	796	242	985	58	1205	404	1413	550	1666	449
22	520	283	470	534	316	798	173	987	490	1215	385	1414	383	1670	115
23	560	288	430	540	108	799	57	990	250	1220	375	1416	459	1672	183
25	389	289	305	545	342	803	346	994	281	1222	44	1417	206	1674	508
26	244	291	475	550	104	804	359	995	187	1223	11	1418	207	1678	529
33	377	294	453	551	503	805	413	996	323	1225	263	1422	27	1683	547
38	492	296	100	554	552	806	19	997	476	1227	296	1423	310	1690	510
52	99	301	398	556	513	808	512	1004	330	1238	415	1425	294	1692	517
62	473	306	351	560	309	810	260	1006	562	1239	460	1434	332	1696	527
73	246	307	584	562	533	811	21	1014	339	1241	488	1435	255	1697	494
76	80	309	345	563	270	815	452	1016	313	1242	468	1440	364	1710	371
79	504	314	603	565	75	816	55	1024	354	1243	487	1444	511	1713	290
85	485	316	165	568	8	820	479	1026	63	1244	267	1445	544	1714	139
93	49	318	277	570	210	821	177	1028	76	1245	194	1447	133	1718	420
102	567	326	300	572	236	824	440	1029	514	1249	322	1452	257	1719	68
103	578	333	327	574	205	825	41	1030	248	1252	381	1453	462	1721	56
104	22	338	380	577	78	826	97	1032	388	1255	256	1454	23	1722	307
106	247	340	474	580	129	828	286	1039	586	1256	151	1455	496	1725	170
107	88	352	350	582	574	832	465	1042	559	1257	82	1466	312	1727	363
112	147	354	445	583	264	836	357	1046	317	1258	30	1470	483	1728	217
114	69	357	464	585	226	837	60	1050	182	1264	338	1473	486	1733	298
115	493	358	390	586	537	840	535	1051	119	1265	278	1474	347	1737	570
116	451	360	348	587	516	850	320	1054	137	1267	195	1478	429	1740	103
118	168	361	26	588	417	852	441	1061	32	1270	594	1482	213	1741	36
121	225	363	579	591	280	853	146	1063	211	1272	355	1484	412	1742	84
129	172	370	93	602	126	855	234	1064	288	1273	52	1487	89	1744	185
132	5	375	301	603	114	858	575	1065	17	1276	157	1488	369	1752	273
140	336	377	549	604	181	859	308	1069	372	1282	571	1491	596	1754	35
143	111	384	335	614	167	861	130	1071	265	1288	3	1492	15	1756	33
146	502	393	477	619	107	863	158	1072	306	1289	435	1498	352	1759	276
153	523	394	419	620	588	864	143	1078	427	1291	16	1504	153	1763	37
154	196	395	580	621	416	865	188	1079	118	1293	590	1511	543	1764	198
155	439	398	202	622	102	866	534	1088	326	1296	289	1512	178	1765	201
156	121	400	204	630	341	868	141	1090	72	1297	598	1514	505	1769	54
158	94	401	304	633	436	872	62	1092	208	1301	90	1522	179	1771	601
159	50	404	40	634	387	873	333	1098	349	1302	455	1525	525	1778	572
171	315	409	262	638	81	876	240	1099	480	1303	314	1532	258	1779	64
173	25	410	20	645	92	877	7	1104	361	1308	368	1535	279	1781	216
175	302	417	161	648	489	878	337	1106	191	1313	175	1537	283	1788	467
177	531	419	155	653	223	880	142	1110	497	1315	235	1539	553	1793	261
178	556	420	289	654	209	881	472	1116	519	1316	43	1543	96	1794	24
185	125	427	360	658	227	890	150	1117	180	1318	128	1545	587	1798	444
186	466	428	329	663	77	891	159	1123	393	1327	149	1546	501	1802	589
187	85	429	59	667	160	898	437	1128	272	1332	127	1547	274	1803	425
188	252	430	184	668	237	903	28	1131	602	1333	212	1448	4	1808	391
189	162	435	233	669	229	912	457	1132	334	1336	400	1549	91	1816	259
192	484	446	254	677	539	915	448	1133	331	1337	434	1551	536	1822	507
196	328	447	140	680	530	918	518	1134	564	1339	291	1553	241	1825	394
202	500	448	491	694	200	822	186	1136	47	1341	356	1555	116	1826	46
205	105	452	86	695	461	923	597	1137	83	1342	171	1556	411	1827	573
207	447	453	285	697	600	925	446	1138	577	1344	509	1557	87	1834	555
208	193	460	561	715	230	932	409	1139	325	1349	112	1567	134	1836	222
211	482	462	282	719	9	937	48	1140	410	1352	438	1573	524	1837	224
213	295	464	34	721	471	940	174	1149	599	1353	481	1576	565	1840	538
219	386	465	303	722	563	941	45	1150	275	1355	548	1577	219	1843	353
220	557	470	73	723	71	942	358	1153	414	1363	591	1582	138	1845	478
224	558	471	546	725	29	943	318	1155	292	1365	120	1583	321	1846	67
226	554	475	456	726	1	945	362	1156	522	1375	113	1585	164	1850	378
229	269	478	95	736	39	950	192	1157	382	1376	214	1587	110	1851	424
230	397	480	166	749	403	954	405	1158	311	1377	428	1588	407	1852	31
232	432	483	199	750	367	956	583	1162	53	1379	581	1589	12	1853	299
238	238	489	418	751	190	957	431	1163	232	1381	595	1594	426	1854	122
244	145	491	521	753	271	960	401	1164	297	1387	109	1602	101	1855	66
245	545	496	540	757	243	963	568	1166	231	1390	218	1604	324	1860	576
247	61	499	144	759	221	966	374	1168	442	1391	135	1610	123	1861	253
250	399	503	228	763	98	967	366	1173	251	1395	319	1620	148	1870	284
251	266	506	373	770	542	970	370	1175	268	1396	18	1625	469	1873	421
253	365	515	70	777	528	972	132	1176	215	1397	249	1630	515	1875	463
256	38	518	176	778	395	973	203	1180	152	1401	408	1633	384	1878	402
257	396	521	450	780	392	974	65	1181	51	1403	582	1639	117	1880	14
259	585	522	79	784	163	976	220	1185	495	1404	541	1640	169	1885	422
260	458	523	2	786	42	979	124	1189	197	1405	131	1641	526	1886	293
268	6	524	189	787	106	980	343	1190	423	1406	74	1643	156	1887	379
269	433	525	498	789	13	982	443	1193	340	1407	245	1652	10	1896	376
271	239	526	506	793	592										

On est prié de réclamer sans retard, auprès des personnes qui ont vendu les billets, les lots qui n'ont pas encore été distribués.

BANQUE COMMERCIALE HONGROISE

DE PEST

Tirage du 26 septembre 1894, effectué en présence du notaire royal et conformément aux prescriptions légales.

La liste complète du tirage des **obligations communales**

4 ½ % remboursables à 110 %,

4 % remboursables à 105 % de la

BANQUE COMMERCIALE HONGROISE, DE PEST,

se trouve dans le numéro du **30 septembre** écoulé de l'*Amtliche Wiener Zeitung*.

On peut se procurer cette **liste** au siège de la Société et dans toutes les banques. 462

— Qui l'a soignée? dit ensuite la vieille dame.

— Il y a une sœur de charité là-haut, répondit la cousine de province.

— Personne autre?

— Je n'ai vu personne.

— Le médecin qui nous a écrit?

— Je suppose qu'il va venir. On ne l'a pas encore vu.

— Nous allons attendre son arrivée, dit M. Permeny d'un ton décidé. Asseyez-vous, ma mère.

La vieille dame s'assit, et son fils la débarrassa de son manteau. Madame Grenardon prit un siège en face d'eux, et ils s'entre-regardèrent tous trois d'un air de défi. Tout à coup une détente se fit sur leurs physionomies.

— Je suppose que nous sommes les seuls parents de la chère défunte, dit M. Permeny.

— Je n'en sais rien, répondit la parente de l'autre branche, mais je n'ai jamais entendu dire que mademoiselle de Beaurenom eût beaucoup de parents...

— Y a-t-il un testament?

— La sœur n'a pas pu me le dire.

Madame Permeny leva les yeux et dit: — On m'avait parlé d'une protégée de ma nièce qui vivait avec elle.

Madame Grenardon fixa sur la vieille dame un regard semblable, non à un coup de couteau qui tue, mais à une scie qui déchiquette.

— Elle avait aussi une bonne, une personne très attachée, qui la servait depuis trente ans et plus... où est-elle?

Madame Grenardon fit un signe qu'elle l'ignorait absolument.

— Qui est-ce qui vous avait donné ces renseignements? dit-elle d'une voix agressive.

Madame Permeny ne répondit pas. Il ne lui convenait point probablement de dire où elle avait puisé ces renseignements.

— Ces domestiques, fit remarquer son fils, voyez un peu ce que c'est! On les couvre de bienfaits, et ils vous abandonnent dans les circonstances néfastes.

Madame Grenardon n'avait pas une idée bien nette de ce que pouvait signifier néfastes, mais elle comprit que ce n'était pas un compliment à l'adresse des domestiques, et elle fit chorus.

— Et les obligés, où se cachent-ils en de telles occurrences? reprit le jeune homme qu'à ce langage choisi une femme mieux au fait que la cousine de province eût reconnu pour un avocat. Cette jeune personne pour laquelle, paraît-il, elle a fait des dépenses considérables, où est-elle maintenant?

Madame Grenardon indiqua, par un haussement d'épaules, qu'elle n'en avait pas la moindre idée.

— Cependant, dit tout à coup madame Permeny, si nous visitions la maison?

Les deux autres héritiers se levèrent avec un empressement fait pour prouver combien cette proposition leur agréait. Chacun d'eux eût préféré faire cette visite seul, indubitablement; mais puisque c'était impossible, le mieux était de le faire ensemble, afin de s'assurer que c'était fait en conscience.

Le rez-de-chaussée ne fut pas l'objet de minutieuses investigations. Jusqu'à présent, on n'a jamais entendu parler d'un testament trouvé dans une casserole ou d'effets précieux ensevelis sous une dalle de la cuisine. Ce sont principalement les caves et les jardins qui ont le monopole des cassettes. D'ailleurs, rien n'indiquait que mademoiselle Hermine, qui ne devait pas avoir prévu une mort si foudroyante, eût jamais éprouvé le besoin de cacher ses bijoux ou son argenterie.

Le petit salon restait imperturbablement fermé à clef, malgré une discrète poussée d'épaule infligée à la porte par M. Permeny, dans le but de s'assurer si ce n'était pas un simple entêtement à résister au bouton de la part de la serrure un peu rouillée...

Non, la serrure était innocente de tout point; elle remplit fidèlement sa mission de confiance, et les trois héritiers s'entre-regardant — ils ne faisaient guère autre chose — prirent le parti de monter à l'étage supérieur.

(A suivre.)

LA BALOISE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE ET CONTRE LES ACCIDENTS

FONDÉE A BALE EN 1864

BRANCHE VIE

Etat des assurances en 1892 . . . . . Fr. 126,700,000

GARANTIES { Capital social (1 million versé) . . . . . / 9 millions obligations Fr. 10,000,000 / Réserves, plus de » 30,000,000 } . . . . » 40,000,000

Règlement d'assurances depuis la fondation . . . . . » 41,000,000

LA BALOISE paie la somme assurée en totalité, en cas de suicide, duel, etc., si le contrat a cinq ans d'existence, **innovation** d'une importance capitale pour la famille et pour les porteurs de polices servant de garantie.

Les contrats de trois ans ne sont pas annulés par la cessation du paiement des primes, mais convertis en polices libérées sans que le titulaire ait à en faire la demande.

Prêts sur immeubles amortissables en 20 ans.

Voyages d'outre-mer, permis dans une large mesure sans sur-prime.

Opérations de LA BALOISE: Assurances en cas de décès: assurances mixtes et à termes fixes; **assurance double,** combinaison nouvelle; assurance de dotation et de prévoyance pour la vieillesse; **rentes viagères,** etc.

S'adresser à MM. les agents de LA BALOISE dans les principales localités du canton ou à: **MM. REYNIER,** inspecteurs, à Neuchâtel, Faubourg de l'Hôpital 10; **M. A. DUNKI,** agent général, à Lausanne, rue Centrale 3, et à **M. P.-H. GUYOT,** notaire, à Neuchâtel

BRANCHE ACCIDENTS

Assurances individuelles contre les accidents corporels moyennant une prime très modique.

Agence générale pour la Suisse romande: J. PHILIPPE, Quai Pierre Fatio 8, Genève.

M. E. LAUBER

professeur de musique, vient d'inaugurer un

Cours de solfège et de chant élémentaire

Ce cours comprendra 30 leçons, réparties dans la période ordinaire des leçons du collège. Prix du cours entier: **30 fr.** Les inscriptions sont reçues jusqu'au 15 octobre, rue de la Balance 2.

Les personnes qui désirent prendre connaissance de la brochure intitulée: **Quelques considérations importantes sur la voix chantée, à l'usage de la jeunesse,** la recevront gratuitement sur demande. H. 215 N.

SOCIÉTÉ MUTUELLE SUISSE

pour l'Assurance du Mobilier contre l'Incendie à Berne

— Fondée en 1826 par la Société suisse d'Utilité publique —

Fonds de réserve: Fr. 3,563,000. — Capital d'assurance: Fr. 1,550,000,000

Cette Société, en activité depuis soixante-neuf ans et très répandue dans toute la Suisse, assure contre l'incendie, la foudre et les explosions du gaz:

Le mobilier des maisons, le bétail, les instruments aratoires, les provisions de foin et de céréales, des marchandises de toute nature, des machines et ustensiles de fabrique, d'ateliers, etc., en général tous les biens meubles.

Dans le cas d'incendie, la Société indemnise aussi le dommage causé par l'eau ou la presse des circonstances.

Comme la Société est fondée sur la mutualité, ses primes sont les plus basses possibles.

Agences dans le canton de Neuchâtel:

A Neuchâtel, M. Rod. Schinz, agent principal, rue du Seyon, 4.
A Fleurier (Val-de-Travers), M. William Sutter.
A la Chaux-de-Fonds, M. Albert Ducommun, rue de la Promenade, 3.
Au Locle, M. Lucien Sandoz, rue du Marais.

Sous-agences dans les Communes.

Brasserie Bavaroise, Neuchâtel

La merveilleuse machine: le phonographe Edison, dernier perfectionnement, est exposée pour quelques jours seulement dans le dit établissement, où tout le monde peut venir écouter divers concerts consistant en chants, fanfares, orchestres, solos d'instruments divers, etc.

Le Ranz des vaches de la Gruyère, chanté par M. Currat, notaire, les chants de la troupe française Blocka, sont reproduits avec une netteté et une perfection remarquables. 184c

— ENTRÉE LIBRE —

UNE TAILLEUSE désire aller en journée. **Prix bon marché.** S'adresser Place Purry nº 3, 3me étage. 177c

AVIS

AUX

Encaveurs et Propriétaires de vignes

Samuel Châtenay, à Neuchâtel, prie les détenteurs de gerles qui en auraient remisé l'année dernière ne leur appartenant pas, de bien vouloir lui en donner la désignation, car il est responsable de nombre d'entre elles, pour les faire parvenir à qui de droit. (H. 298. N.)

Dès le 15 octobre

LEÇONS DE PEINTURE

à l'huile, aquarelle et gouache

S'adresser à M. L. Besançon-Matile, Sablons 8 *a*. 114

Les vendanges sont commencées

HOTEL de la COTE

AUVERNIER

TÉLÉPHONE DANS L'HOTEL. — SALLE SPÉCIALE POUR REPAS DE NOCES & DINERS DE FAMILLE. (H. 403 N.)

Sept chambres à deux lits.

Se recommande, **Armand PERRETTE.**

Une demoiselle parlant allemand cherche, en ville ou aux environs, pension dans une famille modeste, de préférence catholique. Prière d'adresser les offres sous M. J. c 178 N. au bureau Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.

UNION COMMERCIALE

NEUCHATEL

Les cours suivants seront organisés cet hiver: **Comptabilité, Français, Allemand, Anglais, Italien, Droit commercial, Sténographie, Calligraphie, Gymnastique.** Les jeunes gens qui désirent les suivre sont invités à se faire recevoir membres de la Société et à adresser leur demande à M. W. Petremand, cordonnier, rue des Moulins 15. (H. 406 N.)

Les cours sont entièrement gratuits pour les membres de la Société.

Un local avec journaux et bibliothèque est ouvert à tous les membres, Place M.-A. Piaget nº 9, rez-de-chaussée.

On demande des personnes sachant bien broder, qui seraient disposées à travailler pour un

MAGASIN d'OUVRAGES de dames.

Adr. les offres case postale 133. 181

AVIS AUX PARENTS

Dans la famille d'un négociant, à Aarau, on prendrait en pension, pour apprendre l'allemand, une jeune fille qui irait au collège. Vie de famille, soins affectueux, confort. Pour de plus amples détails, s'adresser à Mme Messerly-Jacot, Vieux-Châtel 15. 186c.

UN ÉTUDIANT

en théologie désirerait donner quelques leçons ou aider un jeune garçon dans la préparation de ses devoirs. **S'adresser l'après-midi, sauf le lundi et le mardi,** rue Pourtalès 1, 3me étage. 187c.

Jeune homme

CHERCHE PENSION

dans une famille **où il aurait l'occasion de se perfectionner dans la langue française.** Offres avec indication du prix, sous chiffres N. 4275c Z, à l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler, Zurich.**

Latin et Grec

Leçons pour élèves du Collège latin et classe inférieure du Gymnase. — Pour adresse: R. Gouzy, Serre 2.

Mme veuve RAISIN (H.110 X.)

SAGE-FEMME

Maison de 1er ordre

reçoit des pensionnaires; traitement des maladies des dames. Rue du Mont-Blanc nº 15, au 1er étage (*près de la gare*), **Genève.**

NOUVELLES POLITIQUES

Allemagne

Les deux socialistes de Mulhouse, MM. Bueb et Doppler, élus récemment membres du conseil d'arrondissement, ont refusé de prêter serment à l'empereur, en alléguant leurs opinions républicaines. Leur élection sera annulée.

— On sait que les continuelles manœuvres de combat et le tir à balles en pleine campagne ont soulevé parmi les populations rurales des réclamations nombreuses. D'autre part ces expériences militaires où l'on fait opérer les troupes en masse et les trois armes combinées, obligent le fisc militaire à des payements d'indemnités aux cultivateurs qui atteignent des sommes considérables. Aussi annonce-t-on pour le prochain budget de la guerre, la demande de crédits importants afin d'acheter de nouvelles étendues de terrain pour y créer des camps dans le genre de ceux qui existent à Haguenau (Alsace), près de Munster (Westphalie), dans les landes de Lunebourg (Hanovre), à Juterbog (Brandebourg), à Arys (Prusse-Orientale) et enfin à Malmedy (Province rhénane). Un grand terrain de manœuvres est également en création près Dœberitz (Poméranie). On s'attend aussi à l'achat de terrain près de Bitche (Lorraine), pour y aménager un camp à l'usage du 16me corps, comme le 15me en a un à Haguenau.

Extrême-Orient

Pour inviter à une prudente réserve dans l'appréciation des événements militaires et diplomatiques dont l'Extrême-Orient est le théâtre, rien de plus concluant que de comparer entre elles les dépêches qui se succèdent de jour à autre, sans se ressembler.

C'est ainsi que la marche des Japonais, à travers monts et par vaux, sur Moukden, capitale de la Mandchourie, concorde peu avec les nouvelles qui nous les représentent se retranchant sur les bords du fleuve Ya-Lu, où s'arrête le territoire coréen. C'est d'ailleurs cette dernière hypothèse qui paraît la plus vraisemblable. En dehors de l'effet moral que produirait la chute d'une cité à laquelle on attribue un caractère plus ou moins sacro-saint, il est bien évident que la Chine ne sera pas plus entamée parce que les armées du Mikado occuperaient une partie de la Mandchourie. La possession de la Corée, elle, constituait un objectif clair et certain, et les Japonais l'ont atteint avec autant d'habileté que de vigueur. Après cela, il s'agit pour le Japon d'abattre réellement le colosse aux pieds d'argile qu'est la Chine; il n'y a plus guère que l'expédition directe sur Pékin, avant l'hiver, et avant la concentration des troupes tirées des provinces du vaste empire.

On conçoit qu'une telle expédition offre des difficultés assez grandes pour que les généraux japonais hésitent à l'entreprendre, sans s'être assuré d'abord une solide ligne de ravitaillement et de retraite. C'est peut-être l'explication des mouvements incessants de la flotte de l'amiral Ito.

— Les croiseurs japonais se sont emparés du navire de guerre chinois *Senk Yomaru*, au moment où il se dirigeait sur Nagasaki. Cette importante capture a été officiellement notifiée au gouvernement chinois.

— Les Japonais viennent de déclarer leur quartier général d'Hiroshima en état de siège, afin de pouvoir fusiller sommairement tout espion chinois.

CHRONIQUE DE L'ÉTRANGER

— Vendredi soir, à Paris, a eu lieu la première représentation, à l'Opéra, de l'*Othello*, de Verdi. Pendant la représentation, M. Casimir-Perier a remis la grand-croix de la Légion d'honneur à l'illustre compositeur, pour qui la soirée a été un véritable triomphe.

— Les fouilles entreprises à Délos par l'école française d'Athènes vont être interrompues, vu l'approche de la mauvaise saison. On mande, de cette île, que les dernières excavations ont mis au jour divers murs appartenant à des maisons particulières et deux statues d'Apollon en marbre. Ce qu'il y a d'important, c'est que les murs susdits sont couverts de fresques antiques, remontant à une époque reculée, mais conservant toujours un éclat merveilleux: elles figurent des scènes de la vie usuelle et de la mythologie et constituent des documents de premier ordre pour l'histoire de l'art de la Grèce ancienne.

— Au cours de l'ouragan mêlé de pluies abondantes, qui a sévi dans la nuit de mardi sur New-York, une maison de sept étages, qui venait d'être construite, s'est écroulée dans Monroe street, à 4 h. du matin. Elle n'était pas encore habitée, mais elle a démoli en tombant une maison voisine plus petite, qui contenait une vingtaine d'habitants, tous couchés au moment de l'accident. Il y a huit tués

(Voir suite en 4me page.)

Particulièrement bon marché

Etoffe Cheviot fantaisie, véritable anglais, suffisante pour un complet de monsieur, à fr. 11.85. — **Etoffe Buxkin,** suffisante pour un pantalon, à fr. 2.95. — **Flanelle,** par mètre, 65 cts.

Echantillons franco. Gravures de modes gratis.

ŒTTINGER & Cie, Zurich.

et deux personnes grièvement blessées. Une autre maison, contenant une dizaine de personnes, s'est également effondrée, mais personne n'a été tué.

L'ouragan a également sévi sur la côte et dans les parages de Long Island. Le vent a atteint une vitesse de 74 milles à l'heure. Il est tombé jusqu'à trois pouces de pluie. Les dégâts sont considérables. Beaucoup de petites embarcations ont été détruites ou endommagées; on a réussi à sauver la plupart des équipages. La côte est partout couverte de débris.

— On a, paraît-il, aujourd'hui la certitude que le fameux complot contre le consul général d'Italie à Marseille, dénoncé par Delrio, a pris naissance de toutes pièces dans le cerveau de celui-ci. Delrio est un déséquilibré qui joint à la manie de la persécution celle de la dénonciation.

— Les épouvantables incendies de forêts du *far west* américain, il y a quelques semaines, n'ont pas seulement détruit bien des vies, mais causé aussi bien des ruines matérielles. Les institutions religieuses et scientifiques relatent leurs pertes: églises, écoles détruites, et le reste. L'université de Cornell, qui est l'université officielle de l'Etat de New-York, en est pour cinq millions de francs; elle avait fait de gros placements dans les forêts de pins du Wisconsin qui ont flambé.

— Le *Times* apprend de son correspondant de Hong-Kong que les bateaux de fleurs de Canton ont presque tous brûlé dans la matinée du 31 août. C'étaient, on le sait, des palais flottants décorés avec le plus grand luxe et servant d'habitations à un gracieux peuple de danseuses et de musiciennes. Il y en avait deux ou trois cents, reliés entre eux par des ponts, des escaliers, des passerelles, et formant une espèce de Venise chinoise qui, les soirs de fête, s'illuminait magnifiquement; c'est précisement après un mois de cérémonies et de réjouissances que l'incendie s'est déclaré: le carnaval s'est terminé par un terrible mercredi des cendres, dans le pillage d'une bande de pirates de rivière accourus pour profiter du désastre. On évalue les dégâts à deux millions et demi de francs; une centaine de personnes ont été noyées ou brûlées.

NOUVELLES SUISSES

Berne, le 13 octobre 1894.

(De notre correspondant.)

Le projet de code pénal suisse.

Voici, brièvement analysées, les dispositions les plus intéressantes de l'avant-projet de Code pénal suisse:

* * *

Fausses déclarations en justice. — Les fausses déclarations faites en justice, qu'elles émanent d'une partie, d'un témoin ou d'un expert, doivent être punies, non point à cause de leur solennité ou du serment qui les corrobore, mais parce qu'elles sont de nature à empêcher le juge de découvrir la vérité. C'est donc en tant que source de conviction pour le juge que la déclaration en justice mérite la protection de la loi pénale. Dans nombre de cantons, d'ailleurs, le serment prêté à l'appui des déclarations en justice a été supprimé et la *Constitution fédérale*, attendu que le serment est un acte religieux, accorde à chacun le droit d'en refuser la prestation, sans qu'il puisse en résulter pour lui un préjudice quelconque. Malgré tout, l'auteur mérite une répression plus sévère lorsqu'il a, dans une forme solennelle, affirmé ou confirmé la sincérité de sa déclaration, et surtout lorsqu'il a appuyé cette affirmation d'un serment ou d'un vœu.

* * *

Meurtre. — Celui qui aura intentionnellement donné la mort à autrui sera puni de la réclusion de dix à quinze ans; si l'acte a été commis sous l'empire d'une passion violente, la peine sera la réclusion de trois à dix ans.

Assassinat. — Si l'acte a eu pour mobile la soif du meurtre, la cupidité, s'il a été commis avec barbarie, traîtreusement, par le moyen du feu, du poison ou de substances explosibles, ou pour dissimuler ou faciliter un autre délit, l'auteur sera puni de la réclusion à vie.

Le projet fait de l'homicide intentionnel le cas normal; il atténue la peine lorsque l'auteur a agi sous l'empire d'une passion impétueuse; il l'aggrave, au contraire, lorsque le délinquant a mis au jour la bassesse de ses instincts, lorsqu'il a employé des moyens dangereux pour la sécurité publique, ou lorsqu'il a voulu dissimuler ou faciliter la perpétration d'un autre délit. La peine moins rigoureuse infligée au meurtrier que la passion excite est justifiée par le caractère presque élémentaire de l'acte. C'est son tempérament même qui pousse le meurtrier à frapper; son sang bouillonne, et le meurtre est accompli.

Quant à la répression plus énergique infligée à celui qui a cédé à des mobiles bas, ou usé de moyens dangereux pour la sécurité publique, elle s'explique surtout par des raisons tirées de la morale: c'est la mauvaise action par excellence qu'il s'agit de frapper ici. Cette distinction se rattache à des traditions anciennes, mais vivaces encore au sein de notre peuple. Quant au juge, il résoudra sans difficulté la question de savoir s'il s'agit d'un meurtre ou d'un assassinat; les éléments constitutifs de cette dernière infraction seront aisés à découvrir dans les faits mêmes de chaque espèce.

* * *

Injures. — Le mot explique à lui seul la nature de l'infraction. Injurier, c'est faire un affront à quelqu'un. L'injure blesse l'honneur de la personne atteinte; elle peut être commise par des paroles ou par des actes. On s'étonnera peut-être de voir la peine aggravée lorsque l'injure est publique, tandis que la publicité de la diffamation ne rend pas la répression plus rigoureuse. La raison en est que le diffamateur s'adresse de préférence à des tiers; il évite la personne qu'il veut atteindre, il agit derrière son dos, et, plus il s'entoure de mystère pour battre en brèche la réputation d'autrui, plus son acte est perfide et coupable. L'injure, au contraire, est presque toujours jetée à la face de celui qu'on veut outrager; plus est grand le nombre des personnes dont elle frappe l'oreille, plus elle est vivement ressentie.

Il y a des injures excusables. Un individu a pris à tâche de me faire tout le mal possible; il me harcèle de ses railleries, il me frappe, bref, il cherche toutes les façons de me nuire; si je flétris sa conduite en termes injurieux, j'ai tort sans doute en la forme; mais si le blâme que j'exprime est justifié, le juge devra tenir compte des circonstances. De même, il n'est pas admissible que je sois puni si, prenant quelqu'un sur le fait alors qu'il commet un acte honteux, je lui lance au visage un mot injurieux à la vérité, mais que la situation même rend excusable. Si je surprends un individu au moment où il se livre sur un enfant à des actes contraires à la pudeur, je puis impunément l'appeler misérable; et si je donne même à mon mépris la forme tangible d'un soufflet, nul ne me condamnera pour injure. Telle est la portée de cette disposition du projet: « L'auteur pourra être libéré de toute peine, si la personne lésée avait elle-même provoqué directement l'injure par une conduite scandaleuse et coupable. »

Il va sans dire qu'il ne s'agit pas de mettre en vigueur la loi de Lynch; il faut seulement veiller à ce qu'une condamnation pour injure ne puisse être prononcée contre celui qui, dans des circonstances qui le rendent excusable, s'est servi du mot propre ou même d'un terme un peu trop vif.

* * *

Duel et provocation en duel. — Le duel ne doit pas être régi par les dispositions relatives à l'homicide et aux voies de fait, car les adversaires ont tous deux consenti au combat et en ont ainsi accepté d'avance les conséquences. Mais cet accord entre les duellistes ne doit pas entraîner l'Etat à laisser impuni un acte qui, sans nécessité aucune, met en péril des vies humaines; car l'Etat ne peut admettre que le duel dérive d'une obligation légale ou d'un devoir social.

Voici comment le projet réprime le duel:

« La provocation en duel et l'acceptation de cette provocation seront punies de l'amende de 50 à 5000 francs.

« Le duel sera puni de l'emprisonnement de trois mois à cinq ans.

« Lorsque les combattants auront cherché par des précautions spéciales à empêcher l'issue mortelle, le tribunal pourra prononcer l'amende de 100 à 10,000 francs.

« Celui qui aura sciemment enfreint les règles du combat et par cette violation aura donné la mort ou causé des blessures à son adversaire, sera passible de la peine du meurtre ou de celle des voies de fait. »

Les résultats du combat ne doivent influer que sur l'appréciation de la peine par le juge; la loi n'en doit pas tenir compte, car, abstraction faite des duels qui ne sont que vains simulacres, chacun des combattants cherche à tuer ou à blesser son adversaire; ce sera donc leur adresse respective, leur habileté aux armes, qui décidera à l'avantage de qui va se produire le résultat que tous deux s'efforcent d'atteindre.

Le duel revêt une forme beaucoup moins dangereuse lorsque les combattants — c'est le cas, en particulier, pour les rencontres entre étudiants — prennent des précautions spéciales (bandages, lunettes, etc.) pour écarter les risques de mort. Or, le duel étant incriminé à cause du danger qu'il entraîne pour la vie et la santé, la culpabilité des auteurs apparaît en pareil cas comme très diminuée; aussi le projet autorise-t-il le tribunal à ne les frapper que d'une amende.

Le duelliste qui aura sciemment enfreint les règles du combat et, ensuite de cette violation, aura tué ou blessé son adversaire, ne peut plus invoquer le consentement de ce dernier. Les motifs qui conduisent à distinguer entre le duelliste et l'auteur d'un délit ordinaire contre la vie ou l'intégrité corporelle, cessent donc d'exister ici, et le combattant déloyal subira la peine du meurtre ou des voies de fait.

Quant aux autres personnes qui ont joué un rôle dans l'affaire, témoins, directeur du combat, elles tombent sous le coup des dispositions relatives à la participation. Le médecin, qui n'intervient que pour porter secours aux victimes, doit naturellement rester impuni.

La provocation en duel et l'acceptation de ce cartel seront punies de l'amende.

* * *

Dans le prochain article, je vous donnerai la fin de cette brève analyse des dispositions de l'avant-projet de Code pénal suisse. OE.

Tribunal fédéral. — Pour défaut des compétence, le tribunal fédéral n'est pas entré en matière sur le recours des sociétés d'assurance contre la loi cantonale glaronnaise sur l'assurance du mobilier.

— Un jeune ouvrier de la fabrique de papier de Bieberist (Soleure) fut jeté malignement par un autre ouvrier contre une machine qui lui écrasa trois doigts. Le tribunal soleurois ne jugea pas à propos d'appliquer à ce cas l'art. 2 de la loi sur la responsabilité des patrons et débouta le plaignant de sa demande en indemnité. Le Tribunal fédéral a confirmé ce jugement.

Succession Brunswick. — Vendredi matin, il y a eu conférence des délégués de Genève au Palais fédéral, au sujet de l'héritage du duc de Brunswick. Par décision de la Cour d'appel de Paris, constatant que le duc de Brunswick avait domicile en France, le fisc français réclame 3 millions comme droits de succession. La ville de Genève prétend ignorer les jugements rendus en France qui, pour être exécutoires, devront recevoir l'exequatur du Tribunal fédéral.

Protection industrielle. — Le ministre danois des affaires étrangères a notifié au Conseil fédéral l'accession du Danemark, à partir du 1er octobre courant, à l'Union pour la protection industrielle. Cette accession comprend les îles Feroë, mais ne s'étend pas pour le moment à l'Islande, au Groenland et aux Antilles danoises.

Militaire. — Des soldats de tous les cantons se trouvent actuellement à Wallenstadt pour un cours de retardataires.

Un fait très singulier s'est produit à cette occasion. La garde était composée l'autre jour: 1. d'un lieutenant chef de poste ne parlant que l'allemand; 2. d'un sergent, sous-chef, ne comprenant que l'italien; 3. d'un caporal de poste parlant le français et l'espagnol; 4. d'un soldat parlant le français et l'allemand. Un cinquième homme savait l'italien et le français. Les autres étaient français, allemands et un romanche. Lorsque le chef de poste voulait transmettre un ordre à son sous-chef, il devait s'adresser premièrement au N° 4; celui-ci le traduisait au N° 5, et ce dernier le disait au sous-chef. La réponse suivait la même filière en sens inverse.

Agriculture. — Mercredi s'est réunie à Zurich la Société suisse d'agriculture. Des rapports qui ont été présentés, il ressort que les comptes de l'exercice écoulé soldent avec un léger boni. Le chapitre des recettes s'élève à 71,300 fr. D'après des informations recueillies de divers points de la Suisse, l'année 1894 pourra être considérée par l'agriculture comme une bonne année moyenne.

Médecine. — La réunion d'automne des Sociétés médicales de la Suisse romande a eu lieu jeudi à Vevey. M. le Dr Viquerat a fait une conférence sur son nouveau traitement de la tuberculose; une vive discussion a suivi. On a finalement adopté la résolution suivante:

« Vu l'absence de preuves, la Société médicale de la Suisse romande déclare ne pouvoir émettre aucune appréciation au sujet du traitement de la tuberculose, d'après le procédé de M. le Dr Viquerat. »

Berne. — Un bon bourgeois de Berne, qui traversait dimanche soir la forêt de Faulensee, près du lac de Thoune, a eu une belle peur qu'il ne chercha, du reste, pas à dissimuler un seul instant. Notre homme était arrivé au milieu de la forêt, l'obscurité était complète, lorsque d'un taillis surgit un homme, un poignard à la main, qui lui demanda d'une voix terrible la bourse ou la vie. Devant une alternative telle, le citoyen de Berne, dont le courage n'est pas excessif, n'hésita pas longtemps. Pensant, avec raison, que la vie est le premier des biens, il s'empressa de tendre sa bourse, dont les formes rondelettes firent sourire dans sa barbe l'audacieux agresseur. Puis, après avoir salué respectueusement, il détala avec la vitesse d'une bicyclette arrivée au dernier tour de piste et arriva sans autre incident sur les rives hospitalières du lac de Thoune. Il était sauvé!

Soleure. — Lundi soir, un employé de la voie, du nom de Eugène Blauenstein, âgé de 24 ans, avait pris le train à Olten pour Wangen. Comme le convoi arrivait à cette dernière station, Blauenstein voulut descendre avant l'arrêt complet. Mal lui en prit, car il glissa et tomba sous les roues. On ne releva qu'un cadavre affreusement déchiqueté.

— Samedi dernier, à l'Hôtel du Lion, à Olten, deux sociétés de la localité étaient réunies dans les salle de l'auberge, lorsque soudain leurs graves discussions furent troublées par les appels réitérés d'une servante qui se précipita, affolée, dans l'escalier en criant: « Il y a un homme sous mon lit! il y a un homme sous mon lit! » Devant une circonstance aussi grave, les présidents des deux sociétés jugèrent à propos de suspendre leurs séances, et tout le monde, comités en tête, se rendit dans la chambre de la domestique. On regarda sous le lit: personne; dans l'armoire: personne; dans les tiroirs de la commode: personne. On commençait décidément à la trouver mauvaise, lorsque l'aubergiste s'avisa de prétendre que l'homme qui était sous le lit était peut-être bien un voyageur, arrivé le soir même, et qui lui avait paru suspect.

Zurich. — Un journalier zuricois, Jacob Furrer, travaillant actuellement à Heidelberg, avait avalé, à la suite d'un pari, trois couteaux de poche. Tout d'abord, il ne se trouva pas mal de cette singulière nourriture; mais au bout de quelque temps, il ressentit des douleurs si forte qu'il alla à l'hôpital, où on le débarrassa des trois couteaux en lui ouvrant l'estomac. Furrer, complètement remis de cette opération, s'est de nouveau laissé aller à avaler deux couteaux, dont l'un à trois lames et tire-bouchons. Cette fois, les instruments tranchants sont sortis par les voies naturelles. L'un avait 10 dix centimètres de long, l'autre 9. Depuis son enfance, Furrer s'est habitué à engloutir certains objets de fer et d'acier, tels que clous, vis, pointes diverses, etc. Exemple à ne pas suivre.

Genève. — Depuis quelques mois les pêcheurs de Genève auraient fait une remarque curieuse: les truites prises dans le Rhône, près de la frontière française, ont un goût de musc tellement prononcé qu'elles sont presque impropres à la consommation. Cette odeur insupportable est attribuée à ce fait que les truites mangent certains détritus d'une fabrique de produits chimiques située à proximité.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

Chaux-de-Fonds. — La Commission scolaire a décidé que cet hiver toutes les classes primaires et industrielles entreraient à 8 1/2 h. pour en sortir à 11 h. ou midi, selon le programme actuel. La demi-heure sacrifiée sera prise, à l'Ecole primaire, sur les leçons les moins importantes de la matinée, et, à l'Ecole industrielle, sur la première ou les deux premières heures de la matinée également. Cet horaire est prévu pour les mois de décembre et janvier, avec prolongation, au besoin, jusqu'au 15 février.

En outre, elle a voté une motion tendant à charger le Comité des Etudes de revoir l'échelle des traitements des professeurs de l'Ecole industrielle, de supprimer le système du taux des heures, et d'en rechercher un comportant des minima et des maxima quant au nombre des heures de travail et quant au chiffre du traitement.

— Vendredi, à la rue de l'Abeille, un char conduit par une femme et descendant au grand trot du cheval, a passé sur une fillette de trois ans. Celle-ci a eu la jambe cassée et la figure mal arrangée. La police n'a pas réussi à retrouver la conductrice, qui n'avait d'ailleurs pas modéré l'allure de son cheval.

— Au n° 75 de la rue du Parc habitaient, avec leur jeune fille, les époux E. V., établis à La Chaux-de-Fonds depuis près d'une année. Samedi matin, vers dix heures, plusieurs coups de feu partaient de l'appartement de M. V. Lorsqu'on y pénétra, on trouva M. et Mme V. baignant dans leur sang. A côté d'eux était un fusil Vetterli contenant une douille vide et dont le magasin renfermait encore plusieurs cartouches; sur la table se trouvait un revolver à six coups, dont quatre non déchargés. Mme V. avait la tempe traversée d'une balle de revolver. Quant au mari, il s'était tiré dans la poitrine deux coups de feu, l'un avec son fusil, l'autre avec son revolver. M. V. s'occupait de courtage en horlogerie, sous la raison sociale V. & Cie. Le mauvais état de ses affaires — qui n'était un secret pour personne — aura sans doute été la cause de sa funeste détermination.

Brenets. — Jeudi, un contrebandier français ayant préalablement passé sa charge de la rive suisse sur la rive française, s'en revint sur la rive droite et, la nuit venue, repassa le Doubs pour reprendre son ballot au bord d'une haute et rapide coulisse, non loin de la « Roche pesante ». A peine avait-il retrouvé sa charge, qu'il fut appréhendé par un douanier. Une lutte s'engage dans l'étroite et vertigineuse coulisse qui aboutit à la rivière. Le douanier cherche à terrasser son adversaire; force égale des deux lutteurs qui, s'étreignant toujours, descendent peu à peu la coulisse; à leurs pieds le gouffre est béant; ils y tombent tous deux; ils en ressortent une fois, se reprennent corps à corps, y retombent après une lutte suprême, et se noient.

Les cris des deux combattants avaient attiré quelques personnes de la rive suisse, mais elles sont arrivées trop tard pour leur porter secours.

Verrières. — Il vient de se fonder, aux Verrières, une société de gymnastique d'hommes qui a reçu le nom de *L'Avant-Garde*. Elle est composée de membres ayant au moins 25 ans.

Auvernier. — On a retiré du lac, jeudi, au bout du débarcadère, le corps d'un noyé qui était inconnu dans la localité. Il paraissait âgé d'environ 55 ans. On ignore si la mort a été accidentelle ou volontaire.

CHRONIQUE LOCALE

Théâtre. — Nous rappelons au public de mardi prochain que la Compagnie dramatique sous l'habile direction de M. Alphonce Scheler donnera *Le Maître de forges*, la plus belle pièce du répertoire du Gymnase dont la presse parisienne a publié le roman. Le spectacle, qui avait commencé mardi dernier une demi-heure plustôt que d'habitude, commencera demain à 8 heures.

DERNIÈRES NOUVELLES

Tokio, 13 octobre.

Les patrouilles japonaises débarrassent graduellement la Corée de tous les brigands et vagabonds qui infestaient le pays. Les fuyards chinois sont presque tous repris. La Corée étant, pour ainsi dire, pacifiée, le commandant japonais estime que le moment est venu d'organiser l'administration de ce pays, afin de rendre impossible toute ingérence future des Chinois.

New-York, 14 octobre.

Une dépêche de Shanghaï au *New-York Herald* confirme que la Chine cherche à conclure la paix. Les négociations se feraient par l'intermédiaire du ministre d'Angleterre à Tokio. La Chine offrirait des garanties pour l'indépendance de la Corée et le paiement d'une indemnité. Les propositions auraient été faites par le prince Kung et par Li-Hung-Chang. M. O'Connor, ministre d'Angleterre, attendrait la réponse du Japon pour la communiquer à la Chine.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(SERVICE SPÉCIAL DE LA *Feuille d'Avis*)

Lausanne, 14 octobre.

M. Dubuis, candidat des libéraux et des démocrates pour une élection complémentaire, a été élu député par environ 2000 voix, contre 1250 données au socialiste Bron.

A Morges et à Montreux, MM. Pachoud et Rosset, radicaux, sont élus.

— A Aigle, le vin de la Commune a atteint le prix de 33 centimes, celui des pupilles 32 1/2, des mousquetaires 45. En 1893 les prix respectifs étaient de 35, 33 et 44 centimes.

Bruxelles, 15 octobre.

Résultats connus des élections législatives de Belgique: Dans 18 bureaux à Bruxelles, les libéraux ont eu 4203 voix, les catholiques 3375 et les socialistes 2896. A Namur, Anvers, Philippeville, le succès des libéraux est assuré. A Tournay, Louvain et Bruges, les catholiques ont la majorité. Le succès des socialistes à Liège consterne les libéraux; il entraînera, dit-on, la chute de M. Frère-Orban.

Shanghaï, 15 octobre.

Les émeutes signalées ont un caractère grave. A Hakon, il y a eu deux mandarins de tués.

Madame Edouard Hauenstein, Monsieur Louis Leuba, Madame veuve Caroline Kreiss et ses enfants, Messieurs Charles et Jean Kreiss, à Fleurier, Monsieur et Madame James Evard et leur enfant, à Neuchâtel, et les familles Morier, Vaucher et Hirlette, à Fleurier, ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la grande perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Cécile HAUENSTEIN,

leur bien-aimée épouse, mère, sœur, tante et cousine, que Dieu a rappelée à Lui, dimanche 14 octobre, à 11 1/2 heures du matin, après une longue et pénible maladie, à l'âge de 48 ans.

Neuchâtel, le 14 octobre 1894.

Invoque-moi au jour de ta détresse, je t'en délivrerai et tu me glorifieras.

Ps. L., 15.

L'enterrement aura lieu mardi 16 octobre, à 1 heure.

Domicile mortuaire: Moulins 11.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

Bourse de Genève, du 13 octobre.

Actions		*Obligations*	
Central-Suisse	695.—	3% féd. ch. de f.	100.—
Jura-Simplon.	172.—	3 1/2 fédéral 87.	101.—
Id. priv.	566.—	3% Gen. à lots	107.75
Id. bons	20.—	S.-O. 1878, 4%	509.75
N-E Suis. anc.	653.—	Franco-Suisse	—.—
St-Gothard . .	891.—	N.-E. Suis. 4%	513.—
Union-S. anc.	475.—	Lomb. anc. 3%	334.—
Banque fédér.	—.—	Mérid. ital. 3%	272.—
Union fin. gen.	626.—	Douan. ott. 5%	504.—
Parts de Sétif.	170.—	Prior. otto. 4%	480.—
Alpines	179.	Consol. ott. 4%	443.—

Changes à Genève		Demandé	Offert
	France.	99.07	100.03
	Londres.	25.13	25.17
	Italie.	91.25	92.25
	Allemagne. . .	123.50	123.60
	Vienne.	202.—	203.—

Genève 13 oct. Esc. Banq. du Com. 3%

Bourse de Paris, du 13 octobre.

(Cours de clôture)

3% Français .	102.—	Crédit foncier	900.—
Italien 5% . .	83.52	Créd. lyonnais	747.50
Rus. Orien. 5%	63.65	Suez	2917.50
Egy. unif. 4%	525.—	Chem. Autrich.	755.—
Ext. Esp. 4%	71.06	Ch. Lombards	—.—
Portugais 3%	26.50	Ch. Méridion.	585.—
Turc 4% . . .	25.72	Ch. Nord-Esp.	128.75
Actions		Ch. Saragosse	172.50
Bq. de Paris.	708.75	Banq. ottom..	672.81
Comptoir nat.	530.—	Rio-Tinto . . .	387.50

AVIS AUX RESTAURATEURS

AFFICHES

MOUT

sur papier et mi-carton

au bureau de la FEUILLE D'AVIS

3, rue du Temple-Neuf, 3

Imprimerie H. WOLFRATH & Cie